

Si la Chambre y consent, je suggère que, selon la coutume, le texte de l'opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Entendu.

\* \* \*

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. COLLENETTE—LA DÉCLARATION DE M. STEWART AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

**M. D. M. Collette (York-Est):** Madame le Président, j'invoque le Règlement ou je pose la question de privilège. Peut-être la présidence pourrait-elle décider de la nature de mon intervention. Tout à l'heure, au cours des délibérations en vertu de l'article 21 du Règlement, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a mentionné la famille royale dans sa déclaration partisane, ce qui est sûrement contraire aux règles, aux coutumes et aux traditions de la Chambre.

Le député est libre de faire des déclarations partisans, mais il n'a pas le droit de faire allusion à la famille royale en vue d'influencer le débat. Voici le commentaire 316 de la 5<sup>e</sup> édition de Beauchesne:

Outre les restrictions prévues à l'article 35 du Règlement, l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député prenant la parole s'abstienne:

g) d'employer le nom de Sa Majesté en vue d'influencer sur la discussion;

Je cite également un passage à la page 426 de la 19<sup>e</sup> édition d'Erskine May où l'auteur va un peu plus loin:

L'emploi inapproprié du nom de Sa Majesté en vue d'influencer sur une décision de la Chambre est anticonstitutionnel en principe et incompatible avec l'indépendance du Parlement. Quand la Couronne a un intérêt précis dans une mesure, il existe une façon reconnue de communiquer la recommandation ou le consentement de Sa Majesté par un de ses ministres . . . ; cependant, il n'est pas permis de supposer que Sa Majesté a une opinion personnelle, sauf celle de ses conseillers officiels; toute tentative d'employer son nom dans un débat en vue d'influencer sur le jugement du Parlement doit être immédiatement arrêtée et censurée . . . Cette règle s'applique également à d'autres membres de la famille royale.

D'accord, il y avait beaucoup de bruit à la Chambre quand le député a parlé, mais n'empêche qu'il a semé le désordre ou violé les privilèges de la Chambre dans son intervention, comme le harsard en fera foi. Madame le Président, j'espère que vous demanderez au député de Simcoe-Sud de présenter des excuses, car sa déclaration était certainement une insulte à la famille royale et à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Le député a peut-être raison. Je tiens à examiner les bleus, car je me demande si les sténographes ont pu entendre les paroles du député de Simcoe-Sud (M. Stewart). Il a été absolument impossible à la présidence d'entendre ce qu'il disait. Je vais examiner les bleus avant de donner suite à la demande du député.

[Français]

M. GAUTHIER—L'INTENSITÉ DE L'ÉCLAIRAGE À LA CHAMBRE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Madame le Président, j'invoque le Règlement.

**Mme le Président:** L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

### Pétitions

**M. Gauthier:** Madame le Président, à cause d'une panne d'électricité dans le centre-ville d'Ottawa, l'éclairage à la Chambre des communes a été diminué de façon appréciable aujourd'hui. Cette diminution d'intensité de la lumière n'a pas semblé avoir un effet trop négatif sur la transmission des débats à la télévision. Tous auront d'ailleurs remarqué que la Chambre était beaucoup plus confortable qu'à l'habitude, du moins au point de vue de l'acuité visuelle. Madame le Président, je me demande si vous ne pourriez pas vérifier auprès du réseau de télévision si la transmission a été acceptable au point de vue de l'image et, dans l'affirmative, prendre les dispositions nécessaires pour corriger ou améliorer l'atmosphère de la Chambre afin de la rendre plus agréable.

**Mme le Président:** Je dois dire à l'honorable député que je n'ai pas l'impression que la transmission a été possible dans les conditions normales. De toute façon, elle ne se faisait pas en direct puisque les compagnies de câblodiffusion étaient dans l'impossibilité de fonctionner cet après-midi. Cependant, nous avons quand même fait l'enregistrement de la séance de cet après-midi qui sera retransmis ce soir. On pourra alors voir quelle sera la qualité de l'image. Mais je dois dire aux honorables députés que j'estime que la chaleur et l'intensité des projecteurs sont presque intolérables et qu'il n'est pas raisonnable de demander à des députés de travailler quotidiennement dans des conditions semblables. Je comprends que ceux qui font la télédiffusion de nos débats veulent donner à l'image toute la qualité que les téléspectateurs habitués à de la production en studio peuvent exiger, mais je suis en train d'examiner cette question, et j'ai fait venir un expert qui passera la journée de demain, je crois, à examiner l'éclairage de la Chambre des communes, de manière à ce qu'il puisse nous conseiller sur la façon d'obtenir une image convenable et qui satisfera les téléspectateurs. Je dois dire que ce sont les députés des banquettes arrière qui, malheureusement, sont défavorisés dans les circonstances, car c'est à cause d'eux qu'il faut donner plus d'intensité à l'éclairage. Ils sont cachés par les tribunes, ce qui cause une ombre sur leur figure, et c'est à cause d'eux qu'on a dû augmenter l'éclairage. Si les députés des banquettes arrière veulent faire quelques sacrifices au profit de leurs collègues, nous pourrions peut-être arriver à augmenter le confort à la Chambre. Mais je trouve que ces projecteurs sont intolérables pour des personnes qui doivent travailler quotidiennement dans un même lieu.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### PÉTITIONS

M. HNATYSHYN—LES DÉMARCHES DE LA SASKATCHEWAN EN VUE D'OBTENIR UNE CONCESSION DE LA LNH

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui compte environ 5,000 signatures recueillies par le Spirit of Saskatchewan Committee, au parc Diefenbaker, le 19 juin 1983 au cours des célébrations parrainées par la station de radio CKOM de Saskatoon qui ont eu lieu dans ce parc.